

■ **Entreprise Yves Millioud**, à Grandvaux, maçonnerie, carrelage et transport de mini-bennes (FOSC du 31.03.1998, p. 2207). Par décision du 21 août 2003, qui a pris effet le 13 janvier 2004, le Président du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois a prononcé la faillite du titulaire.
Journal no 1238 du 09.02.2004
(02117420 / CH-550.0.044.678-4)